



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
27 février 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre
de l'article 22 de la Convention, concernant
la communication n° 1014/2020* ****

Communication soumise par : A. A. et consorts (représentés par un conseil,
Rebecca Ahlstrand)

Victime(s) présumée(s) : Les requérants

État partie : Suède

Date de la requête : 22 novembre 2019 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 3 novembre 2023, le Comité, ayant été informé par le conseil que le requérant avait quitté la Suède et que la procédure engagée auprès du Comité pouvait donc être abandonnée, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1014/2020.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-huitième session (30 octobre-24 novembre 2023).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ilvija Pūce,
Ana Racu, Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

